

Les diplômes des universités canadiennes sont généralement reconnus comme l'équivalent des diplômes des universités du Commonwealth ou des États-Unis. Il est dans l'intérêt des étudiants qui viennent de pays étrangers de se renseigner, avant de quitter leur pays, sur l'équivalence des diplômes canadiens dans leur pays.

c) Exigences linguistiques

Toutes les universités canadiennes exigent des étudiants étrangers une preuve de leurs connaissances linguistiques, mais toutes n'imposent pas un examen. En conséquence, un étudiant n'a pas à se soumettre à un tel examen, à moins d'y avoir été invité par une université canadienne qui, par ailleurs, le considère admissible dans son établissement. Un agent de l'immigration peut également exiger une preuve des connaissances linguistiques du requérant avant de lui accorder un visa.

On recourt actuellement aux examens suivants:

Anglais:

- i) L'épreuve de connaissance de l'anglais mise au point par l'Université du Michigan, à Ann Arbor (Michigan) aux États-Unis, et utilisée un peu partout dans le monde. On peut se soumettre à cet examen n'importe quand; les résultats en sont donnés dans les six semaines qui suivent la demande.
- ii) L'examen qui conduit au certificat de connaissance de l'anglais, de l'Université de Cambridge. Cet examen a lieu deux fois par an seulement, en mars et en octobre. On peut obtenir les renseignements nécessaires au bureau local du *British Council* ou en s'adressant au Secrétaire (Examen en anglais), 47 Bateman Street, Cambridge, Angleterre.
- iii) L'examen d'anglais, langue étrangère (*Teaching of English as a Foreign Language* ou *TOEFL*), de l'*Education Testing Service of Princeton*, New Jersey, États-Unis.

Les examens que fait passer le Service d'admission au collège et à l'université (SACU) ont été annulés pour l'année universitaire 1975-1976 et les étudiants ont été priés de communiquer avec l'*Education Testing Service of Princeton*, New Jersey, États-Unis. Le SACU n'administre plus de centres d'examen.

Les examens de connaissance de la langue française - le *Test d'aptitudes générales aux études post-secondaires (TAGEPS)* et le *Test du français, Langue maternelle (TFLM)* sont également suspendus pour le moment.